

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014**

**COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE**

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

<b>DATE de CONVOCATION :</b> 25/02/2014	<b>DATE du CONSEIL :</b> 03/03/2014	<b>DATE AFFICHAGE :</b> 07/03/2014		
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>				
	<b>Présents</b>	<b>Absent(s) représenté(s)</b>	<b>Absent(s)</b>	<b>Votants</b>
<b>Délibérations n°01/2014 à 02/2014</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>26</b>
<b>Délibérations n°03/2014 à 20/2014</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>26</b>

L'an deux mille quatorze, le 3 mars à 20 h45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2014, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie FUCHS, Maire.

**Étaient présents :** Mme FUCHS, M. VACHERET, Mme RICHARD, M. MEHOU-LOKO, Mme BERWICK, M. PERROT, Mme DESMOND, Mme AOUAA, Mme GLEYSE, M. BERWICK, Mme LEDRU, Mme PONNAVOY, M. DEBRET, Mme YATTASSAYE KANE (à partir de 21h10 avant le vote de la délibération n°03/2014), M. COPIN, Mme PRIEST-GODET, Mme ETOUARIA, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD, M. LHUILLERY, Mme LE COGUEN, M. LIGUE, M. BIRIEN

**Absent(es) ou excusé(es):** Mme JACQUES-ANDRE-COQUIN, M. MENANT, M. SIFFLET-LAFAVERGE, Mme LE GUILLOU, M. IGLESIAS, M. ITOU, M. FRECHARD

**Absent(es) représenté(es):** M. DUBOIS (représenté par Mme AOUAA), Mme YATTASSAYE KANE (représentée par Mme FUCHS jusqu'à son entrée à 21h 10 avant le vote de la délibération n°03/2014), Mme WEISS (représentée par Mme BERWICK)

**Madame DESMOND** a été élue **secrétaire de séance**, à l'UNANIMITE.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°01/2014**

**Adoption du Compte Administratif du Budget Principal Ville – Exercice 2013**

**Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de **Monsieur PERROT Jacques, Maire-Adjoint Délégué aux Finances (désigné à l'unanimité)**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2013** du Budget Principal Ville, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**DONNE ACTE** de la décision faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés CA 2012	726 296,74			952 518,00	726 296,74	952 518,00
Opérations de l'exercice 2013	6 075 733,50	7 587 722,76	27 735 681,21	29 327 285,58	33 811 414,71	36 915 008,34

TOTAUX	6 802 030,24	7 587 722,76	27 735 681,21	30 279 803,58	34 537 711,45	37 867 526,34
Résultats de clôture CA 2013		785 692,52		2 544 122,37		3 329 814,89
Résultats année sans les reports		1 511 989,26		1 591 604,37		3 103 593,63
<b>Restes à réaliser de 2013</b>	<b>2 867 997,72</b>	<b>1 765 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 867 997,72</b>	<b>1 765 000,00</b>
TOTAUX CUMULÉS	9 670 027,96	9 352 722,76	27 735 681,21	30 279 803,58	37 405 709,17	39 632 526,34
RÉSULTATS DÉFINITIFS	317 305,20			2 544 122,37		2 226 817,17

**1 – Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**2 – Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

Soit pour la **Section d'Investissement** la somme de **2 867.997,72 Euros** en Dépenses et la somme de **1 765.000,00 Euros** en Recettes.

**3 – Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE par 19 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme PONNAVOY, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD) (Mme FUCHS détentrice du pouvoir de Mme YATTASSAYE KANE a quitté la salle et n'a pas pris part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT)**

**APPROUVE** le Compte Administratif **2013** du Budget Principal Ville.

\* \* \* \* \*

#### Délibération n°02/2014

#### Adoption du Compte de Gestion du Budget Principal Ville – Exercice 2013

**APRES** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2013** du Budget Principal Ville et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du Budget Principal Ville dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**APRES** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013** du Budget Principal Ville ;

**APRES** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013** du Budget Principal Ville, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT** que le Compte de Gestion concorde avec le Compte Administratif au niveau des résultats budgétaires de l'exercice,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2013** au 31 décembre **2013** sur le Budget Principal Ville, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2013** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal Ville ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2013** du Budget Principal Ville, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, de sa part, aucune observation.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme PONNAVOY, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD)**

**APPROUVE** le Compte de Gestion **2013** du Budget Principal Ville établi par le Trésorier Principal.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°03/2014**  
**Débat d'Orientation budgétaire Ville 2014**

**Intervention de MME LE MAIRE**

*« Mesdames et messieurs les élus, chers collègues,  
Mesdames et messieurs, chers amis*

*Avant de passer la parole à Jacques PERROT pour l'exposé des orientations budgétaires de la Municipalité, je souhaiterais vous adresser quelques mots.*

\*\*\*

*Plusieurs grandes dates rythment la vie d'une commune.*

*Et l'une d'entre elles est celle du Débat d'Orientations Budgétaires.*

*À cette occasion, la Municipalité présente ses grandes orientations pour le Budget à venir, la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre et les actions qu'elle veut voir réaliser.*

*C'est à la fois un moment pour la majorité municipale d'exposer sa stratégie en matières financière et fiscale mais aussi pour les groupes constituant le Conseil municipal d'exprimer leurs attentes et leur propre vision pour les finances de la Ville.*

\*\*\*

*Sans vouloir m'attarder, mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais tout de même rappeler le travail accompli par les services municipaux dans le cadre de la préparation de ce nouveau budget.*

*Tous les travaux, tous les investissements ne suffisent pas à faire de la collectivité un service public.*

*Le service public de proximité, tel que nos concitoyens le vivent, ce sont d'abord des femmes et des hommes qui ont fait le choix de servir la collectivité.*

*Je tenais donc à saluer, devant vous, l'ensemble des agents municipaux, car ils font la force du service public local.*

*C'est leur engagement quotidien qui permet à notre action de se concrétiser.*

*Ceci, notamment au regard des baisses de dotations sans précédent de l'État vers les collectivités.*

*Depuis des mois, tous planchent sur le budget 2014, et tous ont su faire preuve de responsabilité, en s'inscrivant dans les objectifs fixés.*

*Et, cette année encore, les services ont su faire preuve du savoir-faire et de l'anticipation nécessaires pour maintenir des finances saines, qui nous permettent de continuer à désendetter la commune.*

*À ce titre, je voudrais remercier sincèrement Jacques PERROT, mon adjoint aux Finances, ainsi que le Services Finances, pour leur travail et leur implication au quotidien dans la gestion des deniers publics et la réalisation sincère du budget.*

*L'excellente note de 19,50 sur 20, qui nous a été attribuée par la Direction générale des Finances publiques, est principalement le résultat de leur sérieux et de leur vigilance.*

\*\*\*

*Aussi, malgré le garrot financier qui se resserre chaque jour un peu plus autour des collectivités locales, les orientations du budget 2014 reflètent, une fois encore, notre ambition pour la Ville : maintenir un niveau élevé d'investissement et garantir le meilleur service public, tout en poursuivant notre réduction des dépenses et notre endettement.*

*Nous poursuivrons donc nos efforts pour améliorer le service rendu aux Roisséens.*

*Je vous remercie de votre attention et passe désormais la parole à Jacques Perrot qui développera ces différents points. »*

\* \* \* \* \*

### **Présentation du débat d'orientation budgétaire par Monsieur Jacques PERROT, Maire adjoint aux finances**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale. Il constitue à la fois un élément de réflexion, un document stratégique et une source d'informations.

Il présente les principaux enjeux, les évolutions législatives et réglementaires, ainsi que les grands axes des actions qui seront mises en œuvre à Roissy-en-Brie, tant en termes de fonctionnement que d'investissement, pour l'exercice 2014.

Il s'agit donc pour l'assemblée municipale de prendre connaissance du contexte, des hypothèses et des grandes orientations du budget. Le débat d'orientations budgétaires n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

### **Finances publiques en 2014**

Le contexte économique et financier en 2014 est toujours préoccupant.

En effet, les indicateurs économiques relevés dans la loi de finances pour 2014 annoncent une nouvelle année difficile, obligeant à une maîtrise forte de la dépense publique.

Ainsi, l'inflation devrait atteindre **1,3%** (contre 0,8 % anticipé sur 2013), avec des **prévisions de croissance du PIB à 0,9%** (contre 0,1% anticipé sur 2013).

Pour 2014, la loi de finances a fixé comme objectif la baisse du déficit public à 3,6% du PIB (pour mémoire, en 2013, malgré toutes les mesures d'austérité déjà prises, le déficit public s'établissait à 4,1% du PIB).

Dans la continuité des précédents exercices, l'Etat demande encore aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, soit disant dans le respect de la libre administration de chacune.

**L'une des mesures les plus marquantes prévues dans la loi de finances pour 2014, annoncée déjà en 2013, est incontestablement le grand coup de rabot donné aux concours d'Etat.**

Les dotations de l'État aux collectivités locales, sont pour l'essentiel, regroupées au sein de l'enveloppe normée. Jusqu'en 2008, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui regroupe les dotations forfaitaires des communes, les dotations d'intercommunalité, les dotations de péréquation (DSUCS, DNP, DSR) et des dotations des régions et départements, était indexée sur l'inflation et la croissance du PIB. Crise financière et budgétaire oblige, l'indexation a été ramenée à la seule inflation de 2008 à 2010, puis gelée en valeur de 2011 à 2013.

**La loi de finances pour 2014 franchit un pas supplémentaire, avec une réduction de l'enveloppe normée de 1,5 milliards d'euros en 2014.**

Une nouvelle réduction du même montant de 1,5 milliards d'euros, à partir de l'enveloppe 2014, est déjà annoncée.

Sur quels concours précisément la réduction va-t-elle peser ? Jusqu'à présent, seules des compensations d'exonération d'impôts locaux jouaient le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée (elles baisseront d'ailleurs encore de 242 millions d'euros par rapport à 2013, soit -22%). L'importance de l'effort demandé en 2014 impose de trouver d'autres variables d'ajustement : ce sera la Dotation Globale de Fonctionnement, premier des concours

d'Etat, qui supportera l'intégralité de la baisse de 1,5 milliards d'euros, soit une baisse de 3,8% de la DGF en 2014 pour la ville de Roissy.

**Cette stratégie financière décidée par l'Etat a un objectif clair mais non affiché : le choix de la DGF comme variable d'ajustement traduit la volonté de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement, mais impactera inévitablement l'investissement ; ce qui réduira d'autant la charge du FCTVA, soit des économies supplémentaires en termes de concours d'Etat...**

Comme l'an passé, la priorité est clairement donnée à la péréquation, qui sera donc abondée de 119 millions d'euros en 2014.

**A toutes ces contraintes, viennent s'ajouter d'autres mesures aux conséquences paralysantes pour les collectivités :**

- la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014
- la hausse des cotisations sociales employeur
- la hausse de la TVA, passée respectivement de 19,6% à 20%, et de 7 % à 10 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

## Les choix et les orientations budgétaires de la Ville de Roissy

### Fonctionnement

#### En recettes :

Hormis les produits relevant de la fiscalité, la majeure partie des recettes de la Ville est constituée de dotations de l'Etat ainsi que de subventions diverses provenant d'autres Collectivités.

Au niveau de l'Etat, comme nous l'avons vu précédemment, l'enveloppe de dotation « normée », doit selon la Loi de Finances pour 2014 être en diminution d'un montant de 1,5 milliards d'euros en 2014 ainsi qu'en 2015. Toutes les Collectivités Locales étant impactées par cette perte de recettes, leur niveau de subventionnement sera également en baisse.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement qui était de 5 132.044 € en 2013 est estimé à 4 935.522 € pour 2014, soit une perte de recettes de l'ordre de 196.522 € correspondant à 0,74 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2013 minorées des atténuations de produits.

**Si la DGF avait simplement suivi l'inflation depuis 2010 elle serait aux alentours de 5 500 000 Euros. C'est donc 560 000 Euros qui nous manquent pour 2013 et si l'on compte les sommes perdues depuis 2010 c'est près de 860 000 Euros qui nous ont été enlevés par l'Etat.**

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale est maintenu au même niveau pour 2014 soit 942.642 € ainsi que celui de la Dotation Nationale de Péréquation.

S'agissant du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, la loi de finances pour 2014 a introduit le critère du revenu par habitant pour compléter celui du potentiel financier par habitant, afin de déterminer les collectivités contributrices. Pour les villes bénéficiaires, comme l'est la ville de Roissy-en-Brie, il n'y a plus de montant garanti, comme en 2013, où la ville était sûre de percevoir au moins 90% du montant perçu sur l'exercice précédent. Nous n'avons donc aucune garantie du montant à percevoir.

Concernant l'intercommunalité, le montant de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération La Brie Francilienne pour 2014 est estimé à 2 100 474 € ; estimation correspondant au montant de l'attribution définitive 2013 votée par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2013. Par contre, en 2014, nous ne percevrons pas la Dotation de Solidarité Communautaire qui s'est élevée en 2013 à 201 330 €.

Les montants prévisionnels des subventions versées par d'autres Collectivités ou Organismes divers risquent d'être en diminution par rapport à 2013. Il s'agit principalement des :

- Subventions de l'Etat (ACSE, DDCCS, Pôle Emploi Services...)
- Subventions de la Région
- Subventions du Département
- Subventions de la C.A.F. et autres organismes

**Comme depuis le début de sa mandature, et malgré ce contexte, la Municipalité n'augmentera pas la pression fiscale en 2014. Cela peut se faire grâce à un effort important de tous les services de la ville qui ont rationalisé au maximum leurs achats et ont veillé à obtenir toutes les subventions possibles.**

Toutefois le produit des contributions directes devrait évoluer de 0,9 % du fait de l'augmentation des bases décidée par l'Etat dans la Loi de Finances pour 2014 et est estimé à 11 748.716 € pour 2014.

Le montant total des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations de Taxe Professionnelle, Taxes Foncières et Taxes d'Habitation devrait diminuer et passer de 257.908 € en 2013 à 254.119 € en 2014. Cette diminution est particulièrement injuste puisqu'elle touche uniquement les villes ayant des familles non imposables et avec le chômage de masse existant celles-ci sont, hélas, en augmentation.

Les recettes concernant les droits de mutations étant toujours très aléatoires, le produit attendu pour 2014 a été estimé à 550.000 €. Pour mémoire il s'est élevé aux sommes suivantes :

. 2008 : 604.240,26 €

. 2009 : 868.622,08 €

. 2010 : 687.507,24 €

. 2011 : 833.017,10 €

. 2012 : 661.254,18 €

. 2013 : 719.130,54 €

### **En dépenses :**

Les dépenses de personnel : elles seront calculées à partir d'une projection du réalisé 2013, et seront, autant que faire se peut, limitées à la progression qui résulte de l'application :

- des dispositions statutaires (déroulement de carrière : GVT : Glissement-Vieillesse-Technicité)
- des dispositions règlementaires, concernant notamment le reclassement des agents de la catégorie C
- de l'augmentation importante des cotisations sociales employeur
- de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur le dernier trimestre 2014
- des évolutions des effectifs qui pourraient être retenues.

Les dépenses concernant les fluides (gaz et électricité) ont été estimées à 954.550 € pour 2014, soit une diminution de 4,23 % par rapport aux réalisations 2013 rendue possible par la



politique de rénovation des bâtiments communaux menée par la Municipalité dans le cadre du Développement Durable.

La Loi de Finances pour 2012 a instauré le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) auquel les ensembles intercommunaux sont éligibles ou contributeurs et dont les ressources ou contributions sont réparties entre l'ensemble intercommunal et ses Communes membres. Concernant la C.A.B.F., l'ensemble intercommunal est contributeur depuis la mise en place du fonds et la prise en charge de la participation due est intégralement pris en charge par l'E.P.C.I.

Cependant, le calendrier initial qui envisageait une montée en charge progressive du fonds de 150 à 780 millions d'euros entre 2012 et 2015 a été maintenu par la Loi de Finances pour 2013 pour atteindre près d'un milliard d'euros en 2016 (montant représentant 2 % des ressources fiscales perçue par le bloc communal) et la contribution 2014 à verser par la C.A.B.F. pourrait atteindre 160 à 170 K€, ce qui pourrait susciter de la part du Conseil Communautaire de se reposer la question de la répartition de la charge du fonds entre ses Communes membres.

De ce fait, une prévision de l'ordre de 56.265 € sera inscrite en dépenses au titre de l'exercice 2014 au cas où la C.A.B.F. ne prendrait plus en charge l'intégralité de la contribution obligatoire sur son budget.

La participation de la Ville au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) sera augmentée.

L'action du CCAS s'effectue par le biais :

- ✓ de secours pour des besoins de première nécessité,
- ✓ de service d'accompagnement social, en particulier pour l'aide à la recherche d'emploi (perspective emploi), pour l'aide aux vacances (perspective Action Evasion)
- ✓ de l'accès aux droits sociaux (RSA, aide sociale et dossier de reconnaissance de handicap...)

Le CCAS intervient également auprès des personnes retraitées et âgées, pour offrir divers services utiles à préserver le lien social et prévenir la perte d'autonomie de nos concitoyens les plus âgés et fragiles.

- ✓ Le relais des Sources accueille les retraités roisséens pour le temps du déjeuner et leur propose de nombreux ateliers créatifs
- ✓ Le service d'aide et d'accompagnement à domicile, intervient auprès des personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap et leur apporte un soutien, une écoute et une présence nécessaire pour rester bien vivre à domicile.

Malgré les décisions gouvernementales grevant de plus en plus les budgets communaux, la Municipalité a décidé de maintenir le niveau des subventions directes attribuées aux Associations Locales pour 2014.

La Municipalité travaille actuellement à la mise en place des « rythmes scolaires » pour la rentrée scolaire 2014/2015 et d'ores et déjà le coût estimé pour la mise en place de cette réforme a été évalué à 130.900 € pour quatre mois de fonctionnement (de septembre à décembre 2014), soit environ 392.700 € en année pleine.

**Dans le cadre, de plus en plus contraint, de la préparation du budget 2014 nous continuerons toutefois le développement de nos actions en particulier au niveau de :**

**. la Culture et du Sport :**

6<sup>ème</sup> édition du Festival du Polar, activités du Conservatoire, programmations culturelles et cinématographiques, Ecole Municipale des Sports pour les enfants et Sports-Loisirs pour les plus de 55 ans.

**. l'Education :**

Subventionnement des projets pédagogiques au même niveau que 2013, fournitures scolaires pour les enfants, classes de découvertes et prise en charge de la Carte Imagine'R pour les collégiens et lycéens de la Commune.

**. l'Enfance :**

Centres de Loisirs, mini-séjours et séjours vacances

**. la Jeunesse :**

Festival Enfance-Jeunesse, Point Information Jeunesse, mini-séjours, séjours vacances, séjours à l'initiative des jeunes et opérations VVV.

## **. la création de lien social et intergénérationnel et l'aide aux familles**

Roissy-en-Vacances et animations collectives et familiales du Centre Social.

## **Les choix et les orientations budgétaires de la Ville de Roissy**

### **Investissement**

Rappelons tout d'abord que la dette communale est passée de 13 547.810 € au 31 décembre 2008 à 12 514.485 € au 31 décembre 2013 (diminution de 1 033 325 €) alors que ces dernières années nous avons beaucoup investi et construit. Notre dette par habitant est de 556 Euros par habitant alors que la moyenne des villes de même strate (20 000 à 50 000 habitants) ont une dette par habitant de 1 063 Euros.

Nous avons réalisé deux millions d'euros d'emprunts pour assurer le financement des investissements 2013 à savoir un million d'euros auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France en cours d'exercice et un millions d'euros auprès de la Banque Postale en Crédits Reportés.

D'autre part, les niveaux d'épargne en clôture d'exercice 2013 sont les suivants :

- Epargne de gestion : 2 281.383 € (2012 pour mémoire : 1 998.246 €)
- Epargne brute : 1 803.485 € (2012 pour mémoire : 1 538.842 €)
- Epargne nette : 521.021 € (2012 pour mémoire : 148.048 €)

Pour 2014, nous envisageons de réaliser un emprunt du même ordre que lors de l'exercice précédent, afin de nous permettre d'effectuer les réalisations indispensables pour notre Ville dont les principales sont répertoriées au présent débat d'orientation.

Les principaux investissements prévus sont les suivants :

## **. Poursuite des travaux du gymnase du Ru du Moulin, et créations d'un parking et d'une noue plantée pour la retenue d'eau au Gymnase**

## **. Travaux de reconstruction de l'Espace Sydney**

## **. Travaux d'aménagement du bassin du Parc des Sources**

## **. Travaux étanchéité toiture et sous faces des Groupes Scolaires Lamartine, Michel**

## **Grillard et Pierrerie**

**. Travaux d'éclairage public avenue du Général de Gaulle**

**. Renouveau du parc informatique et dématérialisation des pièces comptables**

**. Travaux de réfections des voiries sur la Ville :**

- Création trottoir, piste cyclable, plateau et aménagement de stationnement rue Jean Monnet dans le cadre du contrat triennal de voirie
- Quartier Pommier Picard, Corot, Delacroix, Renoir
- Travaux agrandissement de voirie de l'accès de la Ferme d'Ayau et réfection du parking

**. Travaux de reprise des chéneaux et ravalement de la Maison du Temps Libre**

**. Travaux de réfection d'un restaurant scolaire**

**. Travaux de mise en conformité des ascenseurs de l'école élémentaire Pierrerie, du bâtiment Polycamp et du Châlet « Les Aînés » à CHAMPAGNY EN VANOISE**

\* \* \* \* \*

### **Déclaration de MME BERAUD, pour le groupe « Socialistes et Apparentés »**

*« Madame la Maire, chers collègues,*

*Pour ce dernier conseil de votre mandature je ne peux que constater le manque d'ambition pour notre ville.*

*Votre proposition de budget est dans la continuité des précédents.*

*Comme chaque année vous pleurez sur la baisse des dotations de l'Etat et faiblesse des rentrées fiscales. Et comme chaque année vous allez découvrir à la fin de l'année un million de recettes non prévues.*

*Comme chaque année, vous soulignez la diminution des allocations compensatrices versées par l'Etat. Pourtant elles ne font que compenser l'exonération d'impôts dont bénéficient les Roisséens les plus démunis. En d'autres termes, il y a moins de personnes sur la ville qui bénéficient d'exonération mais globalement la commune perçoit le même montant. Vous devriez vous réjouir plutôt mais peut-être souhaitez-vous l'appauvrissement de la population Roisséenne ?*

*Effectivement notre commune est peu endettée, cela signifie simplement qu'il y a peu d'investissement pour la ville. Comme chaque année votre budget initial présentait des tas de*

*projets finalement non réalisés. Cette année l'écart entre le réalisé et le prévisionnel s'élève à plus d'un million d'euros. Quelle est votre nouvelle excuse ? La crise, le gouvernement, les méchants banquiers, ... ?*

*Effectivement nous avons une épargne nette positive. Vous oubliez cependant de signaler que ce résultat n'est obtenu que grâce à la vente pour plus d'un million d'euros de bâtiments de la ville. Qu'allez-vous vendre l'an prochain pour équilibrer les comptes? La MTL, la Grande Halle, la mairie peut être ?*

*Vous faites des économies certes mais sur quoi? Vous le faites sur le quotidien des Roisséens. Des quartiers sont délaissés. Les associations manquent de moyens. La réparation des bâtiments et de la voirie est insuffisante. Heureusement pour nos voitures l'hiver a été clément !*

*Certes les Roisséens sont peu endettés, mais ce que veulent les Roisséens ce n'est pas un affichage de bonne gestion pour la Maire. Ce que veulent les Roisséens c'est un juste équilibre entre ce qu'il est raisonnable d'avoir comme dette et une ville qui réponde à leurs légitimes besoins. »*

\* \* \* \* \*

### **Déclaration de M. BOUCHART, pour le groupe « Roissy et vous »**

*« Madame le Maire, Mes Chers Collègues, et surtout, Chers Voisins, Elus et du public,*

*Madame Fuchs, j'ai écouté votre discours avec beaucoup d'attention.*

*Après vos six années de règne, j'y détecte une évolution... Et une constante.*

**L'évolution** tout d'abord : depuis 2008, les malheurs de Roissy et vos difficultés étaient dues aux méchants dirigeants de droite, qui avaient mis à mal la France entre 2007 et 2012.

*Les traces du pouvoir précédent s'estompant et vos amis arrivant aux commandes, c'est aujourd'hui le contexte international, la crise économique et le désengagement de l'Etat qui constituent l'essentiel de vos excuses aux difficultés roisséennes.*

*Une évolution dans votre discours donc, mais **une constante également** : c'est toujours de la faute des autres : la faute à la crise, la faute à la finance internationale, la faute à l'Etat.*

*Jamais la vôtre.*

*Car dans votre épopée, vous, vous n'auriez de cesse de défendre cet îlot de paix, de solidarité et de verdure qu'est Roissy-en-Brie, contre les forces du mal que j'incarne presque à moi tout seul.*

*C'est donc certainement pour le bien de Roissy, mais avec l'argent des Roisséens qu'il y a un an, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires également, vous menaciez de me poursuivre en **diffamation** si je ne retirais pas mes propos dénonçant vos dérives clientélistes.*

*Alors Madame Fuchs, de deux choses l'une :*

*Soit je vous diffamais, auquel cas il fallait aller jusqu'au bout de votre démarche. Ce qui n'aurait rien coûté à la collectivité si j'avais été condamné : les frais d'un procès auraient alors été à ma charge.*

*Soit il s'agissait pour vous, par un procédé abject que l'on pratique essentiellement dans les dictatures, de museler un opposant qui a l'outrecuidance de dénoncer une gestion qu'il estime contraire à l'intérêt général, à l'intérêt de **tous** les Roisséens. En l'occurrence votre clientélisme forcené.*

*Vaine tentative, dans la mesure où j'attends toujours l'exécution de vos menaces. [LES  
MAILS A PORTEE DE MAIN]*

*Alors après avoir fait l'objet d'un contrôle fiscal dans les mois qui ont suivi mon entrée dans la vie politique locale en 2008, je vais mettre cela sur le compte des vicissitudes de la vie roisséenne.*

*Mais tout cela, c'est le passé. Revenons-en à votre discours du jour.*

*Aujourd'hui, Madame Fuchs, vous nous dites très justement, je vous cite, que « l'Etat demande aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement des comptes publics ».*

*Vous précisez que cette demande s'inscrit, je vous cite encore « **dans la continuité des précédents exercices** ».*

*Par cette précision, vous admettez donc que **vous êtes pleinement consciente** que ce désengagement de l'Etat n'est pas nouveau, qu'il n'est ni de droite, ni de gauche : il est juste la conséquence de la décentralisation. La conséquence également des finances de l'Etat qui sont dans le rouge.*

*Mais **quelles conséquences pour Roissy** et toutes les communes de France ?*

*Vous l'avez relevé : moins d'argent distribué par l'Etat dans le cadre des dotations annuelles.*

*Face à cette situation, comme n'importe quelle famille roisséenne, nous, élus, nous devons de **réfléchir à deux fois avant d'engager l'ensemble de nos concitoyens dans tel ou tel projet.***

*Des projets qu'il faut calibrer au plus juste. Comme on le fait, plutôt bien me semble-t-il, à Ozoir ou à Pontault. Donc peu importent les couleurs politiques affichées encore une fois.*

*Le problème avec vous Madame Fuchs, c'est que vous jouez et dépensez de l'argent qui n'est pas le vôtre. Mais qui vous profite, à vous et vos adjoints, par exemple à travers des indemnités confortables de plusieurs milliers d'euros mensuels. Vous êtes des professionnels de la politique.*

*Mais j'en reviens à ce qui, à mes yeux, constitue **la plus grande faute de votre mandat**, : en 2008, vous promettiez de renforcer la ceinture verte autour de Roissy-en-Brie (page 8). C'était votre promesse [AGITER SON PROGRAMME].*

Vous promettiez également un habitat à taille humaine, une opposition aux grands ensembles. Vous promettiez de faire primer la qualité sur la quantité (page 7). Rien qu'à vous lire, j'en suis ému.

Puis en mai 2013, vous avez annoncé la création d'un nouveau quartier : **le Pré de la Longuiole**.

Derrière ce joli nom qui sent bon les fleurs, les vaches et les petits oiseaux : un projet officiel d'au moins 550 logements, mais dont le périmètre est bien plus étendu que vous ne le prétendez dans votre communication officielle.

Or vos projets ne s'arrêtent pas là : ancien Intermarché, espaces verts de la Maison du Temps Libre...

Là où votre voiture passe Madame Fuchs, nos espaces verts trépassent. Mais si les écolos vous soutiennent, je suis rassuré, comme de nombreux Roisséens j'imagine.

Puis vous me répondrez certainement que la France a besoin de logements et que, quitte à bafouer vos promesses, vous souhaitez contribuer à l'effort de construction. Et que bien entendu, si je m'oppose à vos projets immobiliers, c'est parce que je préfère finalement que mes concitoyens dorment dehors et meurent de faim car je suis sans cœur... Normal je suis de droite (je mange des enfants aussi). C'est tellement facile.

En fait, je porte simplement **une vision alternative**, fondée sur des constats simples :

Plus de deux millions de logements seraient inoccupés en France. Certes il faut en construire de nouveaux, mais des politiques nationales plus incitatives et propices à l'occupation de ces logements vacants me semble préférables à la promesse de toujours plus de béton pour Roissy, pour une Île-de-France qui se déshumanise chaque jour, où la vie de la plupart d'entre nous se résume à métro, boulot, dodo.

Mais vos projets immobiliers Madame Fuchs, ce ne sont pas que des briques et du ciment, ce sont aussi des habitants à accueillir. **Des nouveaux** habitants.

Car contrairement à ce que vous promettez aux Roisséens, **ces futurs logements ne profiteront pas à nos voisins, aux Roisséens qui en ont besoin**.

Tout simplement parce que vous n'avez pas la main sur leur destination. Vous faites donc à nouveau une promesse que vous ne tiendrez pas.

Mais cela ne vous empêche pas de **mettre financièrement notre commune en risque**, car ce que les Roisséens ignorent, c'est que notre ville est caution de toute défaillance des promoteurs, à hauteur de l'ensemble des sommes dues à leurs banquiers, soit plusieurs dizaines de millions d'euros.

Or lorsque vous prenez de tels engagements Madame Fuchs, **c'est l'ensemble des contribuables roisséens que vous engagez et mettez en danger par votre signature**.

Et si vous me répondez que vos porteurs de vos projets immobiliers sont fiables, je vous rappelle qu'on nous disait encore il y a quelques années que les banques étaient insubmersibles. Puis il y a eu la chute de la banque américaine Lehman Brothers, née en 1850. Depuis, même la France a perdu son sacrosaint AAA.

En résumé, **toujours plus de béton**, toujours plus d'argent pour les promoteurs immobiliers (j'espère qu'ils vous ont dit merci), toujours plus de risques financiers pour notre collectivité, mais **toujours moins de services pour les Roisséens**.

Car qui dit nouveaux habitants, dit nouveaux besoins, alors que nous ne répondons pas aux besoins de la population actuelle.

Outre la **dégradation de notre cadre de vie depuis 15 ans**, nous constatons tous, chaque jour, que les principaux axes routiers roisséens sont totalement saturés plusieurs heures par jour, que le parking de notre gare l'est également dès 7h00 du matin.

Des centaines de logements supplémentaires, ce sont aussi **des centaines de voitures supplémentaires** : y avez-vous seulement pensé ?

Votre frénésie immobilière aura pour conséquence inéluctable d'**accroître nos difficultés de circulation, déjà mise à mal par le passage à niveau** dont on nous promet également la fin à chaque élection : vous, Madame Beraud et Monsieur Perrussot.

Le stationnement, la circulation, l'état de nos routes, déjà mal en point, qui nécessiteront **davantage d'entretien, donc des coûts supplémentaires**.

Dans le même ordre d'idées, on construit enfin un nouveau gymnase, mais qui, pour sortir de terre, opportunément, juste avant l'élection, ne répond pas vraiment aux besoins de nos sportifs.

Vous vous pavanez lorsque **Paul Pogba** marque un but, mais nos footballeurs s'entraînent et jouent dans un champs de patates...

Vous vous réjouissez de voir une équipe de notre **Vovinam Viet Vo Dao** sur une chaîne de télé, mais nos pratiquants n'ont toujours pas de pôle d'arts martiaux digne de ce nom.

De qui se moque-t-on ? **Où est ce changement** que Madame Beraud, Monsieur Perrussot et vous-même nous promettez à chaque élection depuis 2001 ? Qui a envie d'y croire ?

De nouveaux habitants, ce sont également **de nouveaux besoins** en petite enfance, un nouveau groupe scolaire et tous les équipements nécessaires à la vie de ses futures familles roisséennes...

Non sans aplomb, vous promettez également, je vous cite encore, que la participation de la Ville au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale sera augmentée.

Qu'en dépit de ce cadre financier de plus en plus contraint, vous continuerez le développement de vos prétendues actions au niveau de la Culture et du Sport, l'Education, l'Enfance, la Jeunesse, la création de lien social et intergénérationnel et l'aide aux familles.



*Avec vous entendre Madame Fuchs, alors que l'enfer frappe à nos portes, **Roissy, c'est le paradis sur Terre.***

*Mais par quel tour de magie pouvez-vous prétendre offrir plus de services à la population, avec toujours moins de ressources ? Avec des besoins accrus par l'arrivée de nouveaux habitants, générés par vos projets immobiliers pharaoniques !*

*Comment faites-vous pour financer ces équipements indispensables sans augmenter les impôts comme vous promettez de le faire ?*

*Facteur aggravant : **la dimension prétendument sociale** ou solidaire de vos projets immobiliers.*

*Car ceux qui ont le plus besoin de logement social ne sont, en général, pas les plus fortunés. Ils paient moins d'impôt, voire pas du tout. Chacun contribue à hauteur de ses moyens. Et tout le monde peut être victime d'un **accident de la vie** : une perte d'emploi, un divorce douloureux... Je sais bien ce que c'est.*

*Donc plus de logement social, sans augmenter les impôts comme vous le promettez, c'est **moins de recettes fiscales.** Pour plus de besoins à satisfaire.*

*Moins de taxe d'habitation, moins de taxe foncière. Donc moins de financements pour nos services publics. Et moins de service public, c'est moins de solidarité.*

*Concrètement, soit vous serez contrainte d'augmenter très fortement les impôts même si vous promettez le contraire, pour tenir vos promesses de solidarité...*

*Soit vous ne pourrez honorer vos promesses de services. **Et notre cadre de vie, à tous, riches, Roisséens moyens, pauvres, en pâtira.***

***Nous serons tous dans la même galère** : celle que vous, Madame Beraud et Monsieur Perrussot nous construisez maintenant depuis quinze ans.*

*Et quel projet de vie proposez-vous à ses nouveaux habitants avec **une politique quasi-inexistante pour l'économie locale, l'emploi local** ?*

*Nous sommes au bord de la N104, de la N4, de l'A4, à quelques dizaines de minutes de Paris, des aéroports d'Orly et Charles de Gaulle. Nous sommes proches des territoires dynamiques de Sénart et Marne-la-Vallée. Sans compter notre gare RER E.*

***Pourquoi les entreprises s'installent à côté et pas chez nous alors que nous avons tous les atouts pour cela ? Franchement, parce qu'il n'y a aucune volonté de faire autrement.***

*Sans emploi à proximité de leur domicile, les plus précaires devront donc financer un moyen de transport individuel, toujours onéreux avec l'essence et l'entretien, ou un titre de transport collectif qui est lui aussi de plus en plus cher. Est-ce votre ambition pour notre économie locale ? Ce n'est pas la mienne.*

*Comme j'aime à le répéter, **le logement social, c'est un luxe** que seules les communes riches devraient se permettre aujourd'hui. Or je le dénonce depuis plusieurs années : les maires de*

villes riches, notamment celles administrées par la droite, aiment à entretenir pour des raisons électoralistes, des ghettos de riches qu'ils jugent favorables à leurs intérêts électoraux. Tandis que les élus de gauche - quel cynisme ! - voient dans la précarité une opportunité électorale. Au risque de créer des ghettos de pauvres. Quelle belle conception de la mixité sociale... Quelle belle hypocrisie !

Car la motivation profonde de vos projets immobiliers Madame Fuchs, ce n'est pas la solidarité, c'est **conforter votre ancrage électoral**, tout simplement. Et comme je le dis souvent, **la solidarité avec l'argent des autres, c'est facile**.

On dit souvent que Roissy est une ville de gauche. Avec mes convictions politiques plutôt à droite, la modestie s'impose. Je ne vous gratifierai donc pas d'une série de « Moi maire de Roissy ou moi Président de l'agglomération »...

J'ai simplement **un vœu** pour Roissy, une demande à formuler avec humilité et solennité, auprès de vous tout d'abord Madame Fuchs :

Revenez sur les projets immobiliers annoncés en 2013 et respectez tout simplement vos promesses de 2008 de ne pas bétonner la ville. Ce que vous vous apprêtez pourtant à faire aujourd'hui.

Mais je demande également aux autres candidats déclarés, Madame Beraud, Monsieur Perrussot, de s'engager devant les Roisséens, comme je l'ai moi-même fait avec mon équipe, à dire stop au béton, à suspendre ces projets démentiels au cas où ils deviendraient maire de Roissy en mars prochain.

**En tant qu'élus, nous avons un devoir de sagesse**, d'examen du passé, pour ne pas reproduire les erreurs des responsables politiques et urbanistes des années cinquante et soixante, qui portent la lourde responsabilité des ghettos d'aujourd'hui, du mal logement, du mal-être urbain.

Ils avaient une excuse : ils n'en mesuraient pas les conséquences à l'époque.

Nous le pouvons aujourd'hui. **Nous ne pouvons plus dire : nous ne savions pas**. De la même manière que nous ne pouvons pas dire que l'on pensait qu'on aurait plus d'argent pour notre cadre de vie, pour nos équipements, pour nos routes, pour nos services publics. Madame Fuchs l'a dit elle-même : c'est de pire en pire.

Je fais cette demande à l'ensemble des candidats car, comme nous l'annoncions il y a quelques semaines, si vous vous disputez depuis quinze ans avec Madame Beraud et Monsieur Perrussot, **nul doute que pour sauver vos indemnités et vos avantages, vous vous réconciliez le temps de cette élection**. Ce que confirment déjà Monsieur Perrussot et, plus récemment, le patron du parti socialiste de Seine-et-Marne, dans les journaux.

A la lumière de vos petits arrangements électoraux et partisans, dont on ne peut négliger les chances de succès, **si les Roisséens ont envie de croire pour une troisième fois consécutive à vos promesses**, il est donc nécessaire que nous allions tous dans le même sens. Pour Roissy, pour ses habitants.

*Or Monsieur Perrussot et Madame Beraud se sont bien gardés de se positionner, sans ambiguïté, contre ces projets immobiliers pharaoniques ? Y voient-ils eux aussi une opportunité électorale ?*

*Pour Roissy et ses habitants, Madame Fuchs, Madame Beraud, Monsieur Perrussot, je vous engage à renoncer formellement à cette frénésie immobilière. Je vous engage à faire de notre cadre de vie, enfin, votre priorité. Car elle est la nôtre : elle est celle de tous les Roisséens.*

*A Roissy, les maires durent peu de temps. Mais les décisions qu'ils prennent à l'instant T peuvent être lourdes de conséquences pour les Roisséens, pour nos enfants, et pour longtemps.*

*Notre cadre de vie, notre qualité de vie, nos vies, valent plus que vos partis, valent plus que vos profits.*

*Fussent-ils électoraux.*

*Je vous remercie. »*

\* \* \* \* \*

***Déclaration de M. COPIN, pour le groupe "républicains, communistes, citoyens".***

*« Mesdames, Messieurs,*

*Nous voici donc arrivés au dernier Débat d'Orientations Budgétaires de ce mandat.*

*Après les années Sarkozy, marquées par de nombreuses attaques contre le monde du travail et une politique complètement dédiée au monde de la finance, force est de constater que le changement attendu en 2012 est, sur bien des points, resté lettre morte. Nous aurions préféré parler ici d'un autre contexte, d'une autre politique économique, d'autres choix.*

*Malheureusement, le souffle de l'alternance est vite retombé.*

*Le rapport qui nous est proposé décrit donc un contexte économique et financier national d'une affligeante continuité. Une fois de plus, démontre le lien toujours très fort entre les politiques mises en œuvre au plan national et les marges de manœuvre dont nous disposons pour développer les politiques locales.*

*Nous partageons le constat d'une économie poussive, constamment au bord de la récession. Et si les choix du gouvernement précédent en restent comptables, les perspectives offertes par le gouvernement actuel n'apportent manifestement aucune perspective d'évolution.*

*À peine en est-on réduits à scruter la fébrile « inversion de la tendance haussière » de la situation du chômage... pour reprendre les mots du président.*

*En réalité, ce gouvernement a résolument fait le choix d'une politique de l'offre liée à la poursuite de l'austérité.*

\*\*\*

*À propos du budget 2012, François Fillon, alors premier ministre, déclarait déjà qu'il serait le plus rigoureux depuis l'Après-Guerre. À chacun ses repères historiques mais, quand la Droite promet du sang et des larmes, on peut lui faire confiance !*

*L'année suivante, de collectifs budgétaires en collectifs budgétaires, les ménages ont subi des hausses d'impôts inédites, alors même que les déficits publics explosaient et que la dépense publique se voyait de plus en plus contrainte. Victimes désignées : les familles et les collectivités locales.*

*Il faut bien assumer les crises dans lesquelles les banques et leur avidité financière nous ont plongés lorsque leur dette, privée, est devenue publique. Depuis, on ne parle plus de leurs errements, encore moins de « moraliser le capitalisme », mais juste de ce déficit public qu'on ne pourrait combattre qu'en réduisant les capacités d'interventions du secteur public.*

*Aujourd'hui, en 2014, on nous parle encore d'une nouvelle réduction de la dépense publique, à un niveau jamais atteint.*

*Le budget de l'État pour 2014 restera donc dans les annales comme celui qui programme les plus fortes réductions de dépenses publiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.*

*Autre « première », concomitante : jamais un gouvernement n'avait décidé d'octroyer autant d'avantages fiscaux aux entreprises, qui bénéficieront d'un allègement fiscal de 20 milliards d'euros, qui vient s'ajouter au pactole des 200 milliards d'aides publiques diverses déjà octroyées.*

*On cherche encore et toujours à nous faire croire qu'à vouloir vivre mieux, nous avons inconsidérément dépensé. Et, qu'à force de vivre au-dessus de nos moyens, nous aurions creusé une dette si colossale que seule une austérité drastique et des sacrifices sans fin seraient possibles et nécessaires pour échapper à la ruine.*

*Alors, la régression, c'est maintenant ???*

*La réalité, c'est que jamais notre pays n'a créé autant de richesses, mais que jamais, elles n'ont été accaparées par un si petit nombre d'individus. La réalité, c'est que jamais la richesse créée par le travail – car c'est bien le travail qui crée la richesse – n'a été aussi peu, aussi mal partagée.*

\*\*\*

*Oui, la ficelle est un peu grosse ! Comment, en effet, ne pas voir que les records de chômage se conjuguent aux records de dividendes ? Comment ne pas être interpellé lorsque l'on sait que les sommes amassées grâce à l'optimisation fiscale – de la fraude légalisée – combleraient sans difficultés ces déficits qui nous condamnent ? On parle ici de 600 milliards qui manquent dans les caisses de la France.*

*Entre 2009 et 2013 les dividendes versés aux actionnaires ont progressé de 43 % ! Pour la première fois en 2013, et selon l'indice Henderson Global Dividend, au niveau mondial, ils ont dépassé la barre des 1000 milliards de dollars, 1003 pour être précis ! Au cours des cinq dernières années, les revenus du capital ont ainsi connu une croissance annuelle de 9,4% !*

*En France, ces assistés de la finance sont particulièrement voraces : si le pays est la cinquième puissance mondiale, il est le troisième pour le versement de dividendes !*

*À leur soi-disant « coût du travail », nous répondons que c'est en réalité le coût du capital le véritable problème de notre économie.*

*Et les décisions qui sont prises aujourd'hui ne vont toujours pas, malheureusement, dans le bon sens :*

- *D'abord, le mal nommé « Accord National Interprofessionnel », qui prive les salariés de droits collectifs essentiels en échange d'avancées aussi modestes que précaires ;*
- *Puis, le Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi, qui prive surtout l'État de ressources vitales, si vitales d'ailleurs, qu'il n'hésite pas d'une part à les compenser en augmentant notamment la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit, d'autre part à priver les collectivités territoriales de dotations tout aussi primordiales ;*
- *Et maintenant, le Pacte d'« Irresponsabilité », qui transférera une fois de plus des cotisations dues par les entreprises vers les ménages.*

*Déjà 15 milliards supplémentaires sur les coupes déjà réalisées ! Et, que dire de ces 50 autres milliards qu'il reste encore à trouver d'ici à 2017 ?*

*Des chiffres qui donnent le tournis ! Voilà finalement de l'argent public distribué sans discernement aucun, sans en vérifier ne serait-ce que la destination...*

*Pourtant, d'autres solutions existent. Et, avant 2012, elles trouvaient même un écho chez ceux qui décident aujourd'hui.*

*\*\*\**

*Si au moins, on avait abondé la Banque Publique d'Investissement avec cet argent, ses interventions auraient alors pu être un peu plus ciblées... Peut-être même, qu'avec un peu de volonté politique, elles auraient réellement pu servir l'emploi...*

*Oui, la France des assistés existe ! Mais elle n'est pas celle que l'on nous montre complaisamment dans les médias.*

*Faut-il rappeler que les 1% de Français les plus riches détiennent 18% du patrimoine national soit, à eux seuls, quasiment autant que 90 % de la population ? Et, quand le décile le plus riche détient près de 50%, la moitié de la population n'en partage qu'à peine 5% !*

*Loin de régresser, les inégalités se renforcent...*

*Il ne faut donc pas accepter ce que l'on nous rabâche à longueur de journée, comme pour en imprégner en profondeur les consciences comme autant d'évidences.*

*Non, notre environnement économique, pas plus que les crises successives qui s'abattent, n'ont rien de naturel. Non, elles ne sont pas « simplement » dans l'ordre des choses.*

*Ce sont bien des lois et des traités, signés par des présidents et validés par des majorités parlementaires, qui ont organisé la dérégulation, la dérèglementation de nos législations et de notre économie.*

*En 1974, la loi Pompidou-Giscard était la toute première législation mettant en place l'interdiction pour la Banque de France de financer l'État. Simple coïncidence ? En 1973, le budget était excédentaire pour la dernière fois en France...*

*Depuis, nous avons tous payé plus de 1 500 milliards d'intérêts aux banques et notre déficit actuel est de l'ordre de 1 900 milliards. Il a d'ailleurs doublé en l'espace de 10 ans.*

*Cherchez l'erreur !*

*Cette interdiction a depuis été gravée dans le marbre de l'ensemble des traités européens, y compris de ceux qu'on a fait ratifier au nom de l'Europe sociale, en promettant à chaque nouvelle échéance le plein-emploi pour demain.*

*Des lois, des traités qui mettent encore en concurrence les salariés, cassent les services publics, pèsent sur le pouvoir d'achat en permettant de sous-payer une part croissante des salariés... Après le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ou « TSCG », écrit par Nicolas Sarkozy, mais voté au début de cette législature, voilà que se profile un traité de libre-échange avec les États-Unis.*

*Comme la direction du Parti Socialiste, il y a quelques semaines à peine, nous appelons à ce qu'aucun traité mettant en cause nos intérêts économiques stratégiques et notre modèle social ne soit ratifié.*

\*\*\*

*Mesdames, Messieurs,*

*Tous ces choix nationaux ont des conséquences directes sur les finances de notre collectivité.*

*« Après trois années de gel en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, ceux-ci baisseront pour la première fois en 2014 de 1,5 Md€. Pour poursuivre le nécessaire effort de rétablissement des comptes publics, conformément au pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'État et les collectivités locales le 16 juillet 2013, cet effort sera reconduit en 2015 avec une baisse supplémentaire de 1,5 Md€. »*

*Voilà les toutes premières phrases d'une annexe au projet de Loi de Finances pour 2014 ; un document de 146 pages consacré aux transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales.*

*En d'autres termes, on demande aujourd'hui aux communes, départements et régions, de se résigner à la réduction des dotations de l'État et à apprendre à reconsidérer leurs champs d'intervention, c'est-à-dire le périmètre des emplois publics et donc, celui des services proposés à la population.*

*C'est d'ailleurs ce que vient de confirmer Marylise Lebranchu. Interrogée la semaine dernière sur RTL, la ministre de la Fonction publique a confirmé que, pour trouver les 50 milliards d'économies prévus par le gouvernement, il allait falloir « regarder du côté des collectivités territoriales ». Comme sous le précédent gouvernement, en somme...*

*Mais, pour nous, ce qui n'était pas acceptable hier, ne l'est pas plus aujourd'hui.*

\*\*\*

*Je prendrai donc un exemple que nous connaissons tous, notre département, la Seine-et-Marne, puisque souvent nos détracteurs nous opposent la stricte territorialité de nos difficultés.*

*Avec la réforme de collectivités territoriales, qui a accompagné la fin de la Taxe professionnelle, la Seine-et-Marne reste cette année encore au 99<sup>e</sup> rang national en ce qui concerne la dotation générale de fonctionnement par habitant. Soit 120 euros versés par habitant, loin derrière le département « pauvre » des Hauts-de-Seine (165 euros).*

*Le Département estime lui-même à près de 40 millions d'Euros le manque à gagner. Ce à quoi s'ajoutent les quelques 634 millions d'Euros que l'État doit aux Seine-et-Marnais, c'est-à-dire 109 de plus en un an seulement !*

*Cette dette, que Vincent Éblé, notre toujours président du Conseil Général, qualifie lui-même de « scandaleuse », agit comme une forme d'impôt supplémentaire, levé indirectement sous couvert de décentralisation, et qui oblige la majorité départementale à faire des choix difficiles dans ses politiques.*

*Cet argent, dont on prive les Seine-et-Marnais, c'est autant de politiques publiques qui ne peuvent être menées.*

*Néanmoins, pour 2014, le Département s'est engagé à maintenir les dépenses d'investissement à un haut niveau pour répondre aux besoins générés par le dynamisme démographique de la Seine-et-Marne. Elles contribueront également à soutenir à l'emploi, notamment dans le secteur du BTP.*

*Pour notre part, nous pensons que, parmi les investissements qui devraient être portés par le Conseil général sur notre territoire, priorité doit rester à la suppression du passage à niveau – le PN8 – mais aussi, et sans plus attendre, à la voie de contournement de Roissy Sud.*

*Ces dossiers doivent trouver une conclusion : les Roisséens, mais aussi les autres Seine-et-Marnais qui traversent quotidiennement notre ville attendent ces équipements.*

*Quant à ceux qui, malgré leur expérience et leurs mandats passés, demandent à la commune de réaliser ces équipements à ses frais, ils se placent simplement dans démagogie irresponsable.*

*Car voilà qui endetterait lourdement la Ville et ce, pour de longues années.*

*Alors qu'elles sont le dernier maillon dans la chaîne des responsabilités, alors que les subventions diminuent, alors que les dossiers sont de plus en plus complexes à monter et les investissements, de plus en plus difficiles à réaliser, ce serait toujours aux communes, et donc à leurs habitants, de payer la note ?*

*Au contraire, les politiques de développement que nous menons se font dans un contexte de désendettement continu de la ville.*

*Depuis 2008, nous avons réduit l'endettement par habitant de 40%. Il est ici de 556 Euros, soit moins de la moitié de l'endettement moyen des villes de mêmes strates.*

*En 2001, après la gestion de la Droite, il culminait à plus de 1100 € par habitant. En 2007, malgré une politique de restriction tous azimuts et la vente effective des terrains de l'ancien stade Bessuard, il était encore à 703 € par habitant.*

*Coté investissement, pour voir la différence entre notre politique et la politique de restrictions et d'austérité, il suffit de se promener dans Roissy pour se rendre compte de la volonté et des efforts mis en œuvre.*

*Car oui, l'investissement public est utile, dès lors qu'une collectivité investit, cherche à répondre aux besoins de ses concitoyens, enrichit le patrimoine commun et permet de générer, ou de sauvegarder, des emplois !*

*À note arrivée, il faut bien dire que les chantiers laissés en plan, les bâtiments et les voiries à l'abandon ne manquaient pas. Il nous aura d'ailleurs fallu les inscrire dans un plan pluriannuel d'investissement pour avoir une lisibilité suffisante entre nos capacités et nos besoins.*

*Durant ce mandat, ce sont finalement plus de 24 millions d'Euros qui auront été investis au service des Roisséens. Et nous proposons, cette année encore, de continuer sur cette lancée.*

\*\*\*

*Parce que nous croyons en Roissy-en-Brie ; parce que nous avons confiance dans les capacités de notre ville, des agents municipaux et de ses habitants, nous avons investi 36 % plus que la précédente majorité, malgré un an de moins de mandat.*

*Ceci, tout en nous désendettant, en mettant en place de nouveaux services à la population, en réintégrant dans le champ du service public des missions qui avaient été abandonnées au privé et en construisant une administration digne d'une ville de plus de 20 000 habitants.*

*D'ailleurs, la note de 19,50 sur 20, accordée à notre gestion démente, à elle seule, les couplets 1 000 fois répétés de déficit et d'impôts qui s'alourdissent. Pour ça, mieux vaut tourner son regard du côté des villes voisines, comme celle du conseiller général du canton, où l'endettement s'envole malgré des impôts qui explosent.*

*Quant à elle, la réforme des rythmes scolaires impose aux collectivités une prise en charge nouvelle des élèves, potentiellement 3 000 à Roissy-en-Brie.*

*Décision a été prise d'accueillir gratuitement les enfants durant les temps d'activités périscolaires, les TAP, au moins, tant que dureront les financements de 50€ par enfant, même s'ils ne sont que partiels. En effet, on estime les besoins plutôt à un minimum de 150€ par enfant.*

*Au-delà des questions fondamentales de ce qui fait l'école de la Nation Mme le maire a une fois de plus, interpellé directement M. le premier ministre pour demander que cette réforme bénéficie d'un nouveau report tant que son financement, et donc sa mise en œuvre et son organisation, ne seront pas pérennisées.*

*C'est pour notre ville un coût nouveau de 400 000 € qu'il faut prévoir en année pleine, pour un accueil de qualité. Ce chantier, s'il se confirmait serait assurément l'un des principaux des années à venir.*



*Décidé ailleurs, par ceux-là même qui nous demandent pourtant de réduire le nombre des agents de la ville, il pourrait être de nature à déstabiliser notre budget. Nous devons tous nous y préparer. « Finissons-en avec ce système aberrant qui veut que ce soit trop souvent l'Etat qui décide et les collectivités qui paient » déclarait Vincent Éblé lors de la présentation du budget départemental.*

*Nous ne pouvons que lui donner quitus de cet engagement et nous sommes sûrs qu'il saura aussi le porter haut et fort au sein du Sénat...*

\*\*\*

*Cette année, seront réhabilitées, dans plusieurs quartiers de la ville, de nouvelles voiries. Un parking sera créé et une noue plantée près du gymnase Mandela.*

*Le parking de la ferme d'Yau, ainsi que ses voies d'accès seront repris, tandis nous poursuivrons les de réfection de remise à niveau du patrimoine dans les groupes scolaires.*

*La salle Sidney sera reconstruite et la Maison du Temps Libre, ravalée.*

*L'éclairage de l'avenue du Général de Gaulle sera repris, dans un souci d'économies d'énergie.*

*Enfin, le parc informatique de la ville sera renouvelé et la dématérialisation mise en œuvre à plus grande échelle.*

*Le patrimoine, qui est commun à tous les Roisséens, est entre bonnes mains : peu à peu, en plus de rattraper le retard, nous l'enrichissons.*

\*\*\*

*Enfin, alors qu'ils sont souvent devenus les premières variables d'ajustement, le budget de la culture et l'enveloppe des subventions aux associations sportives et culturelles resteront à un niveau élevé, les plus hauts que Roissy n'ait jamais connus, sur une durée aussi longue.*

*Malgré la hausse continue du chômage et la précarisation de la société, en élus responsables et volontaristes, nous avons construit, avec la tarification dégressive et les moyens mis à disposition du CCAS, un budget qui prend en compte les besoins des Roisséens.*

*Une fois de plus, et comme cela aura été le cas durant tout ce mandat, la part des impôts locaux que nous décidons ne subira pas d'augmentation.*

*Une fois de plus, ceux qui d'année en année annoncent à chaque tribune offerte la catastrophe pour notre ville en seront pour leurs frais.*

*Bien sûr, avec la baisse des dotations engagée et le coût de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il faudra faire preuve d'une encore plus grande efficacité budgétaire demain.*

*Tout ne sera pas possible et il faudra une vigilance de chaque instant pour ne pas être rattrapé par la rigidité financière qu'on cherche à nous imposer.*

*Mais même dans ce cadre contraint, notre gestion a réussi à montrer que oui, on pouvait, même à l'échelle locale, faire de la politique pouvait faire, juste, des choix de bon sens.*

*Que pour chercher à faire société ensemble, on pouvait, simplement, en toute occasion, faire passer l'humain d'abord.*

\* \* \* \* \*

**Déclaration de M. MEHOU-LOKO, pour le groupe "socialiste",**

«Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

*Nous avons des inconnues avec les réformes en cours : (Refondation de l'école, réforme territoriale, fiscalité, retraite...)*

- *La réduction des dépenses publiques*
- *Les indicateurs économiques (Projet de loi de Finances 2014 )*

*Le déficit public s'élève à 3.6% du PIB, avec :*

- *La réduction de 15 milliards des dépenses publiques dont 1.5 milliards de dotations supprimées aux collectivités*
- *La hausse des cotisations retraite sur la part salariale*
- *La diminution du plafond général du quotient familial de 2000 à 1500*
- *La hausse de la TVA*

***La traduction des indicateurs et des réformes nationales sur le plan local :***

***Refondation de l'école :***

- *Impact financier pour la rentrée scolaire 2014 :*

\* *coût du personnel périscolaire*

\* *coût de fonctionnement, la réorganisation des services (locaux, prestataires extérieurs, matériel.)*

***Suppression des concours aux collectivités territoriales de 1,5 milliards :***

- *baisse directe des recettes totales de 0.7% pour les collectivités (dotations, compensations fiscales...)*

*Face à cette situation nous devons avoir un budget efficient où les priorités seront analysées à l'avantage des Roisséens.*

*Nous devons rechercher d'autres sources de financement en rendant notre ville économiquement attractive et source d'emploi pour les jeunes et les moins jeunes.*

*L'action sociale devra donner la priorité aux personnes âgées et à la lutte contre la précarité.*

- *En matière d'éducation nous devons donner la priorité à la réussite éducative des jeunes roisséens.*

*Mettre en œuvre la réforme liée aux nouveaux rythmes scolaires à partir de septembre 2014 en mobilisant et en réaffectant les crédits pour le financement des activités et en organisant les activités périscolaires en lien avec les autres acteurs éducatifs (personnel communal, associations, bénévoles)*

- *Pour le bien vivre à Roissy, donner la priorité au respect des équilibres urbanistiques :*

*Veiller au respect des principes du PLU : maintenir l'équilibre urbanistique et environnemental de notre ville.*

*Assurer un haut niveau de service dans le domaine de l'entretien et de la propreté de l'espace public.*

*Tranquillité publique : assurer une présence plus marquée sur le terrain. Réorganiser la politique de prévention via les actions de médiation en lien avec la réorganisation des services de la Police nationale et communale.*

- *En ce qui concerne le logement donner priorité à la diversité dans les types et projets de logement.*

*Poursuite du soutien aux opérations de logements sociaux en cours en rendant les habitants respectueux et responsables du bien commun.*

*Faciliter et encourager la circulation à vélo dans la ville par la mise en place d'équipements adéquats.*

*Suivi des futures opérations de logements et d'aménagement urbain en lien avec le PLU en sauvegardant nos espaces verts ou en les améliorant.*

- *Développement durable : priorité aux économies d'énergie*

*Poursuivre l'opération de rénovation de l'éclairage public*

*Mise en place d'un contrat de performance énergétique sur le patrimoine communal pour accentuer les efforts en matière de gestion de l'énergie en diminuant les consommations et en optimisant les travaux de mises en conformité*

*Intégrer et développer les mutualisations des services techniques et des missions supports avec d'autres entités.*

*Voici, Madame le Maire, collègues élus et public roisséen notre modeste contribution à la réflexion et proposition sur l'avenir de notre ville en essayant de ne pas être redondant. »*

*\* \* \* \* \**

**Déclaration - Mme BERWICK, pour le groupe "les verts",**

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

*Une fois de plus, mais aussi la dernière pour ce mandat, notre groupe s'associe à nos collègues de la majorité pour accompagner la présentation de ce dernier D.O.B.*

*Nous soutenons, plus particulièrement les parties concernant l'action sociale tant pour l'aide apportée aux plus démunis en matière d'aide facultative, maintenue et développée durant ce mandat, que celles de l'aide légale pour tout un chacun ; et celles concernant le développement durable qui a pu se mettre en place, avec des actions sur notre territoire, dans l'intérêt de la ville, autant par l'intercommunalité (avec la construction en cours de l'agenda 21 plan climat ..) que par nos services et abordés par le groupe majoritaire.*

*Egalement, nous partageons, pleinement, la reconnaissance à tous les services qui ont su s'adapter aux exigences imposées par la crise en élaborant des budgets raisonnables et raisonnés.*

*Pour cette dernière présentation, notre groupe soutient les propositions du DOB 2014 de Madame la Maire »*

\* \* \* \* \*

### **A l'issue de ces déclarations s'est déroulé un Temps d'échange.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

**VU** la loi n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République du 06 février 1992,

**CONSIDERANT** que le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif,

**ENTENDU** la présentation conjointe du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014 de Madame la Maire et de Monsieur Jacques PERROT, Maire adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal ; **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2014 de la Ville, dont les grands axes sont précisés dans le document ci-annexé,

\* \* \* \* \*

**Délibération n°04/2014**

**Autorisation donnée au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant leur vote, des dépenses d'investissement du budget principal ville – Exercice 2014 : Modification de la délibération n°106/2013 du 16 décembre 2013**

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005,

VU l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

VU les crédits ouverts en Dépenses d'Investissement sur l'exercice 2013 à l'article 165, aux chapitres 20 – 21 et 23 et à l'article 275 du Budget Communal,

VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de TORCY en date du 13 janvier 2014,

VU l'avis de la Commission Finances du 18 février 2014,

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager, de liquider et de mandater certaines Dépenses d'Investissement (hors crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés), avant le vote du Budget Communal – Exercice 2014,

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE par 21 voix POUR, 1 CONTRE (Mme BERAUD) et 4 ABSTENTIONS (Mme PONNAVOY, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART)**

**AUTORISE** Madame le Maire ou son Adjoint délégué, à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2014 certaines Dépenses d'Investissement (hors crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés), dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Communal de l'exercice 2013, à savoir :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**. Article 165 (dépôts et cautionnements reçus)**

- crédits ouverts en 2013 : 13.000,00 €  
- autorisation accordée : 3.250,00 €

**. Chapitre de regroupement 20 (immobilisations incorporelles)**

- crédits ouverts en 2013 : 860.114,00 €  
- autorisation accordée : 215.028,50 €

**. Chapitre de regroupement 21 (immobilisations corporelles)**

- crédits ouverts en 2013 : 3 549.432,00 €  
- autorisation accordée : 887.358,00 €

**. Chapitre de regroupement 23 (immobilisations en cours)**

- crédits ouverts en 2013 : 3 570.584,00 €  
- autorisation accordée : 892.646,00 €

**. Article 275 (dépôts et cautionnements versés)**

- crédits ouverts en 2013 : 4.580,00 €  
- autorisation accordée : 1.145,00 €

**PRECISE** que les dépenses engagées, liquidées et mandatées au titre de la présente autorisation seront inscrites au Budget Primitif Communal – Exercice 2014.

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 106/2013 du 16 décembre 2013.

\* \* \* \* \*

**Convention de partenariat entre la commune de Roissy-en-Brie et l'Association SOS SOLIDARITE TREMPLIN pour la mise à disposition des personnels de l'association auprès de la ville de Roissy-en-Brie**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 61-2

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, et notamment son article 11,

**CONSIDERANT** que pour assurer le bon fonctionnement du service Restauration Intendance, il convient de mettre en place un partenariat avec l'Association SOS SOLIDARITE TREMPLIN pour assurer le remplacement des absences de courte durée du personnel titulaire, de façon à ne pas accentuer la pénibilité au travail des personnels présents lors de pics d'absentéisme,

**CONSIDERANT** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 février 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE**

**ACCEPTE** la mise en place d'un partenariat avec l'Association SOS SOLIDARITE TREMPLIN pour assurer le remplacement des personnels d'entretien lors de pics d'absentéisme dans la limite de 2750 heures par an.

**PRECISE** que ce dispositif sera activé lorsque les critères suivants seront réunis :

- L'absence constatée est d'au moins 5 jours consécutifs
- Sur les petites équipes constituées au plus de 6 agents à partir du tiers de l'effectif absent
- Sur les grandes équipes constituées d'un nombre supérieur à 6 agents, à partir du quart de l'effectif absent

**DIT** que les services assurés par les personnels de cette association seront rémunérés à l'Association sur la base de 17 € de l'heure, charges comprises, sur présentation de la facture émise après chaque intervention.

**PREND** acte que ce tarif horaire est basé sur le SMIC et est susceptible d'évolution selon les décisions gouvernementales.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée d'un an à compter de sa signature.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°06/2014**  
**Bilan de la politique foncière sur l'exercice 2013**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11,

VU l'instruction préfectorale du 18 juin 1996,

**CONSIDERANT** que conformément à la loi du 8 février 1995, le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan de la politique foncière et sur le tableau des cessions et acquisitions immobilières menée au cours de l'année 2013,

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** du bilan de la politique foncière menée au cours de l'année 2013, ci-annexé

**PRECISE** que la présente délibération, ainsi que le bilan de la politique foncière et le tableau des cessions et acquisitions immobilières s'y rapportant, seront annexés au compte administratif de l'exercice 2013.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°07/2014**

**Acte portant transfert et classement d'office sans indemnité dans le domaine public des voiries et espaces d'accompagnement du quartier du Bois Prieur, de l'impasse des Acacias et d'une partie de la rue Condorcet.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière

VU le Code de l'Urbanisme

VU la délibération 82/2013 en date du 30 Septembre 2013 concernant la décision de recourir à la procédure de transfert d'office des parcelles :

- pour le quartier du Bois Prieur : B 236, B 237, B 238, B 239(partie voirie), B 240, B 241, B290, B 296, B 297, B 419, B 351, B 352, B 353, B369, B 385, B 403, B 414, B 458, B 471, B 472, B 473, B 519, B 520, B 521, B 522 et B 523
- Pour l'impasse des Acacias : D 1713
- Pour la rue Condorcet : AK 248 et AK 263, voies ouvertes à la circulation publique situées dans un ensemble d'habitations

VU l'arrêté n° 227/13 d'ouverture d'enquête publique et de désignation d'un commissaire enquêteur en date du 14 novembre 2013

VU l'avis de la commission Municipale Développement économique, Urbanisme et transports en date du 19 septembre 2013,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 au 23 Décembre 2013 inclus

**CONSIDERANT** la nécessité pour la ville d'intégrer ces voies ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal pour en assurer l'entretien

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Commissaire Enquêteur

**CONSIDERANT** que la présente décision de transfert d'office éteint par elle-même et à sa date tous droits réels et personnels sur les biens transférés

**Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**DECIDE** le transfert d'office des parcelles suivantes sans indemnité dans le domaine public communal :

- Pour le quartier du Bois Prieur :

B 236, B 237, B 238, B 239(partie voirie), B 240, B 241, B290, B 296, B 297, B 419, B 351, B 352, B 353, B369, B 385, B 403, B 414, B 458, B 471, B 472, B 473, B 519, B 520, B 521, B 522 et B 523

- Pour l'impasse des Acacias : D 1713

- Pour la rue Condorcet : AK 248 et AK 263

**DIT** que l'acte sera dûment enregistré au fichier de la Conservation des Hypothèques de Melun

**AUTORISE** Madame le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous documents afférents à la publication de l'acte de mutation à la Conservation des Hypothèques.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°08/2014**

**Rétrocession de la parcelle A1657 dans la ZAC des Grands Champs entre Nexity Foncier.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 09/33 du 22 octobre 2009, modifié, portant création de la communauté d'agglomération de La Brie Francilienne,

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération de La Brie Francilienne,

**VU** l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 septembre 2013

**VU** le plan de division ci-annexé,

**CONSIDERANT** que conformément aux engagements de la Commune, dans le cadre de la Z.A.C. des Grands Champs, la rétrocession d'une première tranche des voiries a été signée sur la partie habitat.



**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la poursuite de cette démarche de rétrocession sur la deuxième tranche de voirie et notamment de l'autopont cadastré A 1657 d'une superficie de 10914 m<sup>2</sup>,

**CONSIDERANT** que préalablement à la rétrocession de l'autopont, des travaux de remise en état et un rapport sur l'état de la structure ont été demandés au propriétaire : la SA Nexity-Foncier Conseil.

**CONSIDERANT** que la division volumétrique et les travaux de réfection ont été réalisés,

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**ACCEPTE** la rétrocession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A n°1657 d'une superficie de 10 914 m<sup>2</sup>, correspondant à une partie de l'autopont, par la SA Nexity-Foncier Conseil à la commune de Roissy en Brie

**DIT** que l'entretien et la gestion de l'autopont seront confiés à la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne dans la mesure où cet ouvrage fait partie d'une zone d'activités définie d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire en date du 31 décembre 2011.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes à intervenir.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°09/2014**

**Rétrocession de la parcelle A n°1656, dans la ZAC des Grands Champs, entre la société Nexity-Foncier Conseil et la commune de Roissy-en-Brie.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

*VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 septembre 2013*

**VU** le plan de division ci-annexé,

**CONSIDERANT** que conformément aux engagements de la Commune, dans le cadre de la Z.A.C. des Grands Champs, la rétrocession d'une première tranche des voiries a été signée sur la partie habitat.

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la poursuite de cette démarche de rétrocession sur la deuxième tranche de voirie et notamment de la parcelle cadastré A 1656 d'une superficie de 31806 m<sup>2</sup>, située à l'ouest de l'autopont.

**Le Conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**CONSIDERANT** que le terrain correspondant à la parcelle cadastrée section A n°1656 est libre de toute occupation et que le propriétaire, à la demande de la Commune, a remis le site en état,

**ACCEPTE** la rétrocession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A n°1656 d'une superficie de 31806 m<sup>2</sup> par la SA Nexity-Foncier Conseil à la commune de Roissy en Brie

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer les actes à intervenir.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°10/2014**  
**Dénomination du nouveau gymnase « Nelson MANDELA »**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

**VU** le Code de la Route et notamment son article L411.6

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de dénommer des rues, des places publiques et des bâtiments publics,

**CONSIDERANT** la volonté municipale d'honorer la mémoire de Nelson MANDELA (1918-2013) en attribuant son nom au futur gymnase de la Ville de Roissy-en-Brie, sis avenue du Moulin,

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**BAPTISE** le futur gymnase de la Ville de Roissy-en-Brie, sis avenue du Moulin : « Nelson Mandela ».

\* \* \* \* \*

**Délibération n°11/2014**  
**Convention de financement avec la société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.122-10 à L.122-12, L.321-9 et R.321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle,

**VU** le décret n°2001-809 du 6 septembre 2001,

**CONSIDERANT** que la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) a pour mission de participer à l'achat de partitions en direction des établissements d'enseignement artistique,

**CONSIDERANT** la demande de financement présentée par la Commune de Roissy-en-Brie pour l'achat de partitions du commerce,

**CONSIDERANT** la décision d'octroi de la SEAM d'une aide financière d'un montant de 1910,00 €, dans sa session d'attribution de décembre 2013.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de conclure avec la SEAM une convention qui déterminera les conditions d'octroi de cette aide,

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**DECIDE** d'approuver la convention de financement, ci-annexée, entre la Commune de Roissy-en-Brie et la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM), 175 rue Saint-Honoré 75001 PARIS, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de financement ci-jointe ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014 –

\* \* \* \* \*

**Délibération n°12/2014**

**Mise à disposition de moyens techniques et de remboursement des dépenses engagées par la commune de Roissy-en-Brie au bénéfice de la Communauté d'agglomération de « La Brie Francilienne » au titre de l'année 2013.**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 09/33 du 22 octobre 2009, modifié, portant création de La Brie Francilienne et fixant les statuts de la communauté d'agglomération,

**VU** le projet de convention à intervenir, ci-annexé,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la communauté d'agglomération de fonctionner, et les dépenses occasionnées pour la commune de Roissy-en-Brie,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal de Roissy-en-Brie et le conseil communautaire de « La Brie Francilienne » doivent adopter une convention portant sur l'ensemble des moyens techniques mis à disposition de la communauté d'agglomération par la Ville de Roissy-en-Brie : locaux et matériels, accès à des services divers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

**Le conseil municipal, APRES AVOIR DELIBERE par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BERAUD)**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération « La Brie Francilienne », ci-annexée

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2014,

\* \* \* \* \*

**Délibération n°13/2014**

**Convention d'installation et de suivi de ruches sur la ville de Roissy-en-Brie**

**VU** le Code Général des Collectivités,

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1962 portant sur les distances à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique,

VU la délibération n°12/2013 du 18 février 2013 sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21 – Plan Climat communautaire,

VU l'avis de la commission Environnement, Cadre de vie, Travaux en date du 13 février 2014

**CONSIDERANT** la volonté municipale de contribuer au maintien de la biodiversité locale et aux pratiques artisanales sur le territoire communal,

**CONSIDERANT** le projet de promotion du rôle des insectes pollinisateurs en milieu urbain et l'apiculture écologique de l'association APIS EN BRIE,

**CONSIDERANT** le projet de convention ci-joint, entre la Ville de Roissy-en-Brie et l'Association APIS EN BRIE définissant les conditions d'installation de 5 ruches sur le site d'une partie des bassins du parc des sources (bibliothèque) et les engagements respectifs des parties,

**CONSIDERANT** que cette opération :

- S'inscrit dans les recommandations du Grenelle de l'environnement et les pratiques du développement durable
- Permet de sensibiliser les Roisséens au rôle majeur des abeilles dans la pollinisation des espèces végétales.
- Intègre des animations pédagogiques
- Sert d'exemple de coopération entre plusieurs partenaires
- Contribue à la préservation de la biodiversité
- Ne présente aucun risque pour les personnes et les biens.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**AUTORISE** l'implantation de 5 ruches et leur suivi par l'association APIS EN BRIE sur le site du jardin de la bibliothèque de Roissy-en-Brie

**APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, entre la Ville de Roissy-en-Brie et l'Association APIS EN BRIE définissant les conditions d'installation des ruches et les engagements respectifs des parties,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

\* \* \* \* \*

**Délibération n°14/2014**

**Festival du Polar 2014 – Rémunération des Intervenants extérieurs**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT** que la Ville de Roissy en Brie organise, du 1er au 5 Octobre 2014, la sixième édition du festival des littératures noires et policières.

**CONSIDERANT** que dans ce cadre des ateliers d'écriture sont prévus avec des enfants.

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à des écrivains pour assurer les ateliers d'écriture lesquels se dérouleront au printemps.

Le Conseil Municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 21 VOIX POUR et 5 CONTRE (Mme PONNAVOY, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD)**

**DÉCIDE** de fixer la rémunération des intervenants assurant des prestations dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Festival du polar, comme suit :

- Auteurs assurant les ateliers d'écriture :
  - 384 euros bruts par journée
  - 232 euros bruts la demi-journée
  - 15,25 euros au titre des frais de repas pour une journée complète d'intervention

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014 – compte 64 Charges de personnel

\* \* \* \* \*

**Délibération n°15/2014**

**Festival du Polar 2014– Demande de subventions auprès de partenaires privés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la Ville de Roissy en Brie organise du 1er au 5 Octobre 2014, pour la sixième fois un festival des littératures noires et policières.

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, des partenariats privés ont été et sont recherchés afin d'obtenir des soutiens en nature ou financiers.

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie des soutiens apportés la ville s'engage à mentionner le nom du partenaire concerné et à intégrer son logo dans tous les supports de communication en lien avec la manifestation dont il est fait objet.

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BERAUD)**

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, dans le cadre du 6<sup>ème</sup> festival du Polar 2014, à rechercher des partenariats privés afin d'obtenir des soutiens en nature ou financiers et à signer les conventions à intervenir.

**S'ENGAGE**, en contrepartie de ce partenariat, à mentionner le nom du partenaire concerné et à intégrer son logo dans tous les supports de communication en lien avec la manifestation concernée.

**PRECISE** que les recettes qui pourraient résulter de ces partenariats **seront** inscrites au budget de l'exercice en cours.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°16/2014**

**Festival du Polar 2014 – Demande de Subventions auprès de partenaires publics et notamment le Conseil Général de Seine et Marne, le Conseil Régional d'Ile de France, la DRAC, etc....**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la Ville de Roissy en Brie organise du 1er au 5 Octobre 2014, pour la sixième fois un festival des littératures noires et policières.

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, des partenariats publics ont été et sont recherchés afin d'obtenir des soutiens financiers.

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie des soutiens apportés la ville s'engage à mentionner le nom du partenaire concerné et à intégrer son logo dans tous les supports de communication en lien avec la manifestation concernée.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BERAUD)**

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Festival du Polar 2014, à solliciter un soutien financier et à signer les conventions à intervenir auprès :

- du Conseil Général de Seine et Marne,
- du Conseil Régional d'Ile-de-France
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC),
- d'autres institutions...

**S'ENGAGE**, en contrepartie de ce partenariat, à mentionner le nom du partenaire concerné et à intégrer son logo dans tous les supports de communication en lien avec la manifestation concernée.

**PRECISE** que les recettes résultant de ces partenariats seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°17/2014**

**Convention entre la commune et le Comité de Jumelage de Roissy-en-Brie visant à favoriser une plus large participation des habitants de la Commune aux activités de jumelage**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la délibération du 2 février 1980 portant approbation de jumelage entre la Commune de Roissy-en-Brie et la Commune de Barmstedt.

VU le serment de jumelage signé le 11 mai 1980 entre la Commune de Roissy-en-Brie et la Commune de Barmstedt,

VU la délibération du 4 juillet 1986, modifiée par délibération du 17 décembre 2007, portant approbation de jumelage entre la Commune de Roissy-en-Brie et le comité officiel du Colwyn Bay, Abergele and District Twinning.

VU le serment de jumelage signé le 16 novembre 1986 entre la Commune de Roissy-en-Brie et le comité officiel du Colwyn Bay, Abergele and District Twinning.

VU la délibération n° 62/09 en date du 29 avril 2009 approuvant le protocole d'accord entre l'Association Comité de Jumelage de Roissy-en-Brie et la Commune, dans le but de favoriser une plus large participation des habitants aux activités de jumelage,

VU les statuts de l'association,

**CONSIDERANT** la volonté municipale de renouveler le protocole d'accord entre l'association Comité de Jumelage de Roissy-en-Brie et la Commune,

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** le protocole d'accord, ci-annexé, entre la Commune de Roissy-en-Brie et le Comité de Jumelage de Roissy-en-Brie,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le dit protocole d'accord, consenti et accepté pour une durée de deux années, et ce, à compter du jour de sa signature par les parties.

**PRECISE** que les dépenses liées à la mise à disposition par la commune de moyens matériels et financiers dont une subvention annuelle en rapport avec ses activités seront inscrites au budget.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°18/2014**

**Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées : rapport annuel 2013**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instituant la création dans les communes de plus de 5 000 habitants d'une commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées,

**VU** la délibération n°169/06 du conseil municipal du 18 décembre 2006 instituant cette commission sur la ville de Roissy-en-Brie,

**VU** l'arrêté du Maire n°1184/08 portant désignation des membres de la commission,

**VU** les arrêtés n° 194/09 et 228/10 portant modification de la composition de la commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées,

**CONSIDERANT** le rapport annuel 2013 de la commission d'accessibilité pour les personnes handicapées ci-annexé,

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'année 2013 de la commission d'accessibilité pour les personnes handicapées ci-annexé.

**PRECISE** que le présent rapport sera adressé au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°19/2014**

**Modification du tableau des emplois permanents : création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives pour permettre le recrutement d'éducateur sportif**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 110,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** la nécessité de recruter un éducateur sportif afin de poursuivre les activités sportives de Sport Loisirs et de l'Ecole des Sports ; et de modifier par conséquent le tableau des emplois permanents,

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**CREE** un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à dater du 3 mars 2014.

**DIT** que cet emploi bénéficiera de l'attribution du régime indemnitaire et de la prime annuelle allouée au Personnel Communal



**PRECISE** que le poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives qualifié, laissé vacant, sera supprimé à un prochain Conseil Municipal suite à l'avis du Comité Technique Paritaire.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014 - compte 64 charges de personnel.

\* \* \* \* \*

**Délibération n°20/2014**

**Modification du tableau des emplois permanents : Création d'un poste de Technicien Territorial**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 110,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents afin de permettre la nomination d'un technicien territorial inscrit sur liste d'aptitude établie par la voie de la promotion interne,

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE**

**CREE** un emploi de technicien territorial à dater du 3 mars 2014.

**PRECISE** que le poste d'agent de maîtrise principal laissé vacant sera supprimé à un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014 - compte 64 charges de personnel.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.**

**Pour Extrait Conforme en Mairie, le 3 mars 2014**

**Sylvie FUCHS**

**Maire de Roissy-en-Brie**

**1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la communauté  
d'agglomération, la Brie Francilienne**